

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°35 19 juin 2020

- Décision du 17 juin 2020 relative aux mesures d'urgence prises par VNF en matière de transports de marchandise

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 17 JUIN 2020 RELATIVE AUX MESURES D'URGENCE PRISES PAR VNF EN MATIERE DE TRANSPORTS DE MARCHANDISE

Le directeur général de Voies navigables de France,
Vu le code des transports ; Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 et notamment leurs impacts sur l'activité économique ;
Vu la décision du 3 avril 2020 du directeur général de Voies navigables de France relative aux mesures d'urgence prises par VNF en matière de transports de marchandises et de tourisme
Décide :
Article 1 ^{er} Le péage marchandise est rétabli pour tout voyage commençant à compter du 22 juin 2020.
Le peage marchandise est retabli pour tout voyage commençant à compter du 22 juin 2020.
Article 2 La présente décision sera publiée au bulletin des actes de Voies navigables de France.
Fait à Paris, le 17 juin 2020
Thierry GUIMBAUD
Signé Directeur général